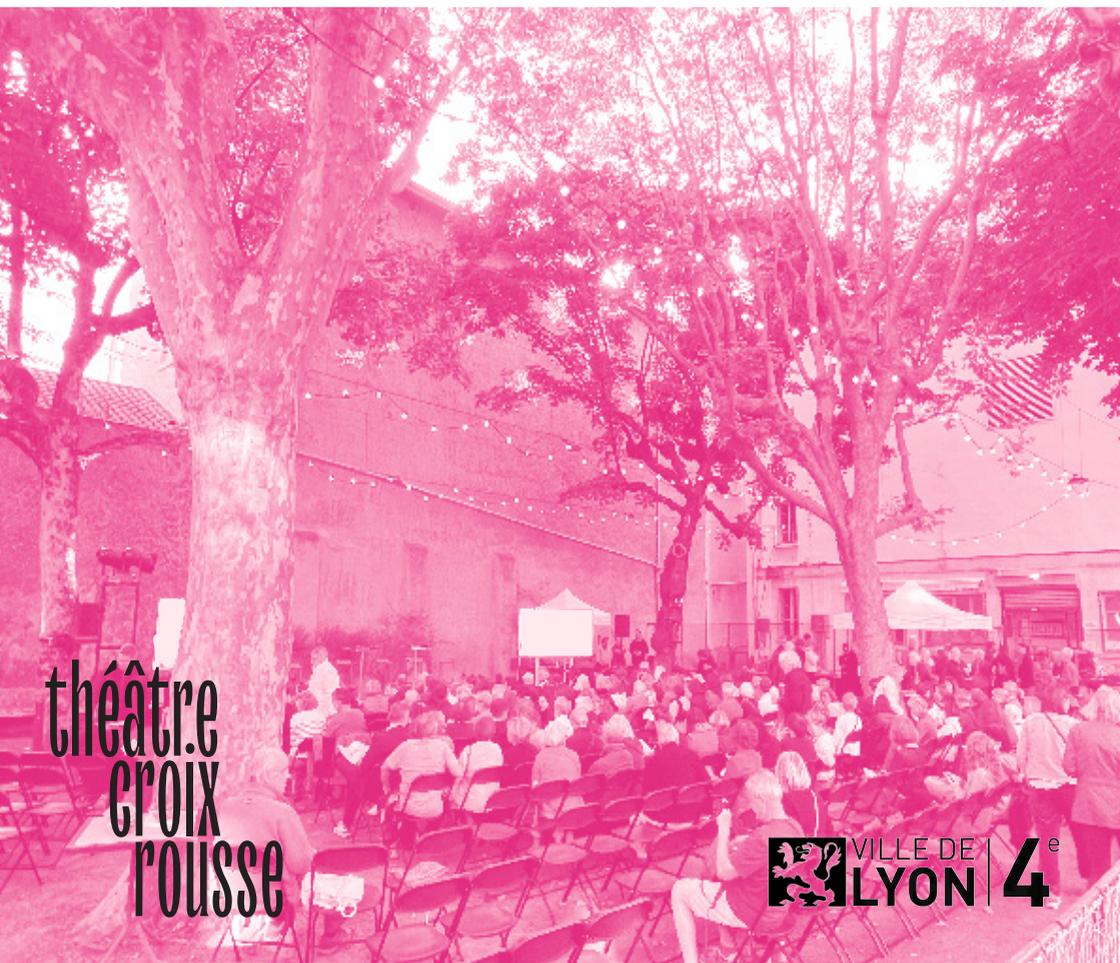


# UN NOUVEAU TIERS-LIEU

PROPOSEZ VOS PROJETS !



théâtre  
croix  
rousse



VILLE DE  
LYON

4<sup>e</sup>

# Un nouveau tiers-lieu

Depuis le 14 septembre 2024, le clos bouliste à l'arrière du Théâtre de la Croix-Rousse est devenu un tiers-lieu destiné à accueillir les initiatives des habitant-es et des associations de l'agglomération. Le tiers-lieu est constitué d'un local d'une surface de 100 m<sup>2</sup> et d'un espace extérieur arboré d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>.

Ce projet vise à renouer symboliquement avec la vocation première du bâtiment en tant que salle des fêtes de la Croix-Rousse. En effet, inaugurée en 1931, cette salle des fêtes a permis aux diverses générations d'habitant-es du quartier, pendant 50 ans, d'organiser projections, débats, bals, kermesses, présentations sportives, cours de danse ou autres récitals de chorale.

Ce nouveau tiers-lieu a ainsi pour but de s'ouvrir à toutes, en réunissant l'histoire du lieu et le projet actuel du théâtre.

## Alors comment ça marche ?

1. J'ai une idée de projet.
2. Je complète le formulaire sur la page tiers-lieu de notre site internet *croix-rousse.com* ou alors je scanne le QR code.  
  
Ma demande est étudiée en termes de faisabilité (autonomie technique et financière<sup>1</sup>, disponibilité de l'espace<sup>2</sup> et respect de la charte des valeurs du tiers-lieu<sup>3</sup>). Tous les projets sont légitimes, sans jugement de qualité.
- 3.
4. Je suis reçu-e pour présenter mon projet et rencontrer les représentant-es du tiers-lieu. Les réunions auront lieu environ tous les deux mois.
5. Mon projet est validé. Je peux l'organiser au tiers-lieu !



**SURPRENEZ-NOUS AVEC VOS IDÉES !**

Une initiative conjointe du Théâtre de la Croix-Rousse et de la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>1</sup> Tous les projets devront être autonomes techniquement et financièrement. Les porteur-es de projet devront avoir une assurance responsabilité civile.

<sup>2</sup> Le tiers-lieu sera principalement disponible les week-ends et plus occasionnellement des soirs en semaine.

<sup>3</sup> Les projets proposés doivent être ouverts au public et ne pas présenter de caractère politique ou religieux. Pour éviter toute confusion avec les activités du Théâtre de la Croix-Rousse, les projets dans le domaine du théâtre ne seront pas acceptés.